

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE
2026****Extrait du registre des délibérations
République Française****N°DEL_2026_123****PRÊT D'OEUVRES DE LA COMMUNE DE CHATOU A LA COMMUNE DE RUEIL-
MALMAISON - ATELIER GROGNARD**

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Laurent MALOCHET, Virginie MINART-GIVERNE, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Véronique LIGNIER, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Marcel PEDRO, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Inès de MARCILLAC à Eric DUMOULIN, Cécile DELAUNAY à Vincent GRZECZKOWICZ, Aurélie PIOT à Michèle GRELLIER

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la préparation de sa prochaine exposition intitulée *Evasions d'autrefois*, la commune de Rueil-Malmaison souhaite renforcer la richesse et la cohérence de son parcours muséal en s'appuyant sur des partenariats culturels avec des institutions voisines.

À ce titre, elle s'est rapprochée de la ville de Chatou.

Cette collaboration s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine commun des bords de Seine et des lieux emblématiques de la villégiature francilienne. Elle témoigne également de la volonté partagée de favoriser la circulation des œuvres et de

rendre accessible au public un ensemble d'images et de témoignages illustrant l'art de vivre et le développement des loisirs à cette époque.

La commune de Rueil-Malmaison, par l'intermédiaire de l'Atelier Grogard, sollicite ainsi le prêt des œuvres suivantes, conservées dans les collections de la ville de Chatou :

- *Le Jeu des canotiers*, attribué à Morlon et/ou Andrieux ;
- *Jeune élégante en yole*, huile sur toile de Léon Comerre ;
- *Banlieues parisiennes - Le Restaurant et l'Arbre de Robinson*, coupure de journal, photographie de Bouffar ;
- *Les Régates et parties de canotage vers Suresnes*, chromolithographie, anonyme ;
- *Des Parisiens ont profité du beau temps....*, impression monochrome, procédé photomécanique.

Ces œuvres viendront enrichir l'exposition *Evasions d'autrefois*, présentée à l'Atelier Grogard du 18 décembre 2026 au 18 avril 2027.

Concernant les modalités pratiques du prêt, la commune de Rueil-Malmaison prendra à sa charge :

- le transport aller et retour des œuvres ;
- l'assurance « clou à clou » couvrant chaque œuvre pour la durée totale du prêt, depuis leur enlèvement jusqu'à leur restitution dans les collections de la ville de Chatou ;
- ainsi que les conditions optimales d'exposition et de conservation ;

Les dates d'aller et retour des œuvres seront fixées ultérieurement et en accord entre les deux parties.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evènementiel et Développement Économique en date du 2 septembre 2026,

Vu les fiches de prêt remplies pour chaque œuvre, précisant la valeur d'assurance ainsi que l'état de conservation de chacune,

Considérant la demande de la commune de Rueil-Malmaison d'emprunter cinq œuvres du musée Fournaise dans le cadre de son exposition *Evasions d'autrefois* à l'atelier Grogard du 18 décembre 2026 au 18 avril 2027,

Considérant que la volonté de la commune de Chatou de développer et soutenir la mise en valeur du patrimoine culturel de la ville,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** le prêt de cinq œuvres de la collection de la commune de Chatou à la commune de Rueil-Malmaison, dans le cadre de son exposition Villégiatures en Ile-de-France, du 18 décembre 2026 au 18 avril 2027,
- **d'autoriser** le Maire ou l'Adjoint délégué à la Culture à signer la liste de prêts.

A L'UNANIMITÉ,